

Loi d'Orientation des Mobilités

**La Région cheffe de file de l'intermodalité :
état d'avancement en Bourgogne-Franche-Comté**

La Loi d'Orientation des Mobilités

- Promulguée en décembre 2019, la LOM poursuit des objectifs parmi lesquels :
 - Doter 100% du territoire par une AOM,
 - Répondre aux enjeux de déplacements domicile-travail,
 - Apporter une réponse aux besoins des publics plus fragiles,
 - Infléchir la courbe d'émission CO2 et accompagner la transition énergétique du secteur.
- Pour ce faire : elle refond notamment la **gouvernance** des mobilités :
 - Les Communautés de communes avaient jusqu'au 31 mars 2021 pour se saisir de la compétence mobilité (AOM) – **79 % des intercommunalités de BFC sont devenues AOM.**
 - En l'absence de prise de compétence : c'est la Région qui devient AOM sur le territoire intercommunal (**22 communautés de communes**)
 - En parallèle, la Région, en tant que cheffe de file des mobilités, se voit charger de **nouvelles missions**

La Région en tant que cheffe de file des mobilités

La Région doit :

1. Définir des **bassins de mobilités** – 35 bassins en région
1. Conclure des **contrats opérationnels de mobilités** (COM) pour chaque bassin
1. Conclure, en copilotage avec les départements, des **schémas de mobilités solidaires** (SMS) pour chaque bassin
1. Mettre en place **un comité des partenaires à l'échelle régionale**
1. Mettre en place des **comités des partenaires locaux** au sein des communautés de communes où elle est compétente

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

72 nouvelles
AOM (71 CC +
1PETR)

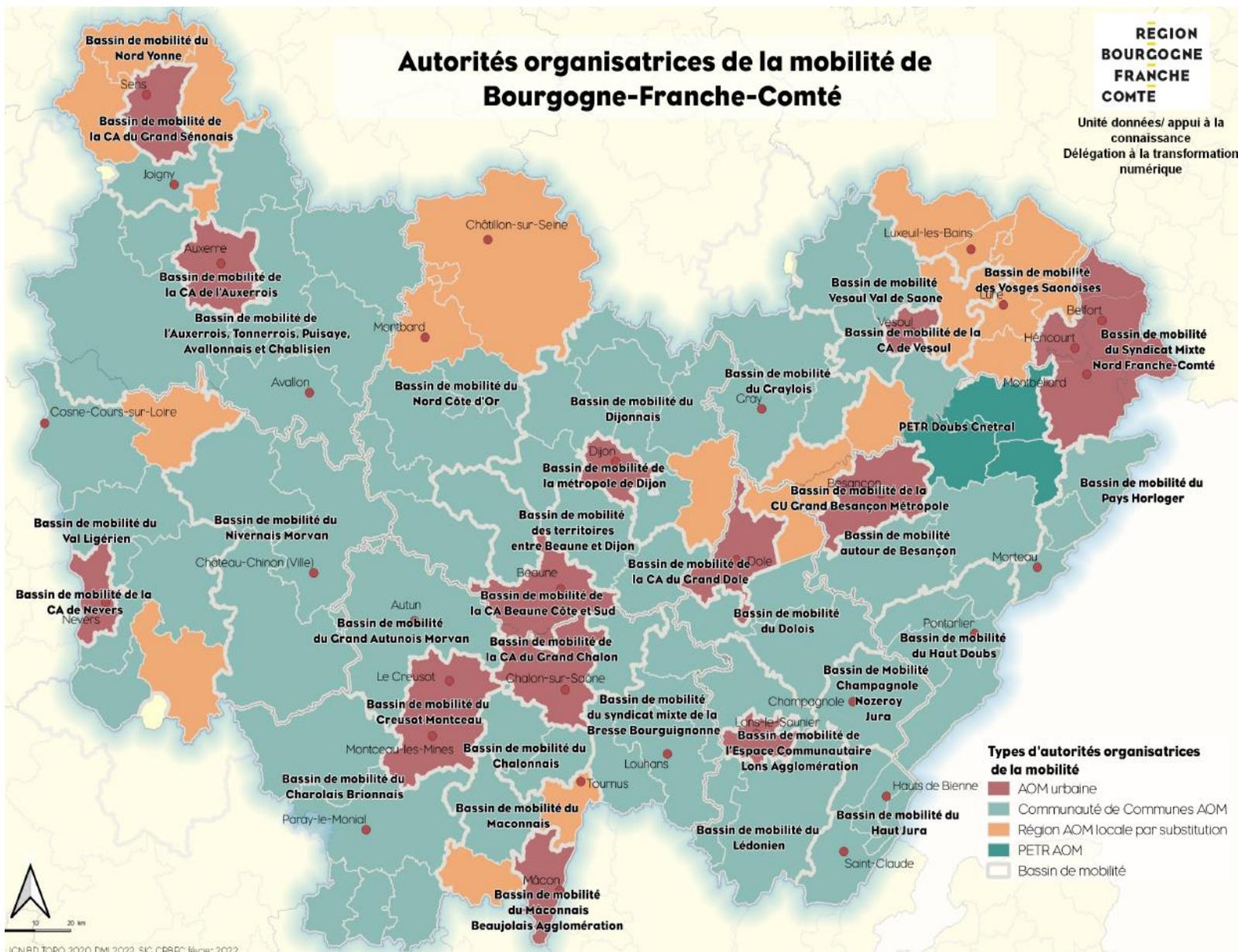
22 CC où la
Région est AOM

15 EPCI AOM
urbaines
historiques

**Autorités organisatrices de la mobilité de
Bourgogne-Franche-Comté**

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Unité données/ appui à la
connaissance
Délégation à la transformation
numérique



IGN AD TOPO 2020 DMI 2022 S.I.C. CBREC Bureau 2022

Contrats de Mobilités

- **Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) :**

- La Région doit établir un COM pour chacun des 35 bassins

- Il sera conclu de manière pluriannuelle – 3 ans en BFC et doit faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours présentée aux comités des partenaires

- 3^{ème} session de concertation avec les bassins afin de construire les COM : état des lieux, enjeux, actions à mettre en œuvre/porteurs de projets, résultats attendus et indicateurs de suivi.

- **Les schémas de mobilités solidaires (SMS)**

- la Région et Départements doivent piloter conjointement la mise en œuvre d'un plan d'action commun en matière de mobilités solidaires à l'échelle des 35 bassins de mobilité

- Objectif : définir les conditions dans lesquelles les personnes en situation de vulnérabilité économique, de handicap ou dont la mobilité est réduite, bénéficient d'un conseil et d'un accompagnement individualisé à la mobilité (notamment dans le cadre de l'accès à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi ou aux jeunes en contrat d'apprentissage).

- articulation à proposer avec les COM ainsi qu'avec les SDAASP des Départements.

Le Système d'Information Multimodale Mobigo

3 outils pour
aider l'utilisateur



Un Site web et
version Mobile



Une Centrale
d'appel



Une
Application
mobile



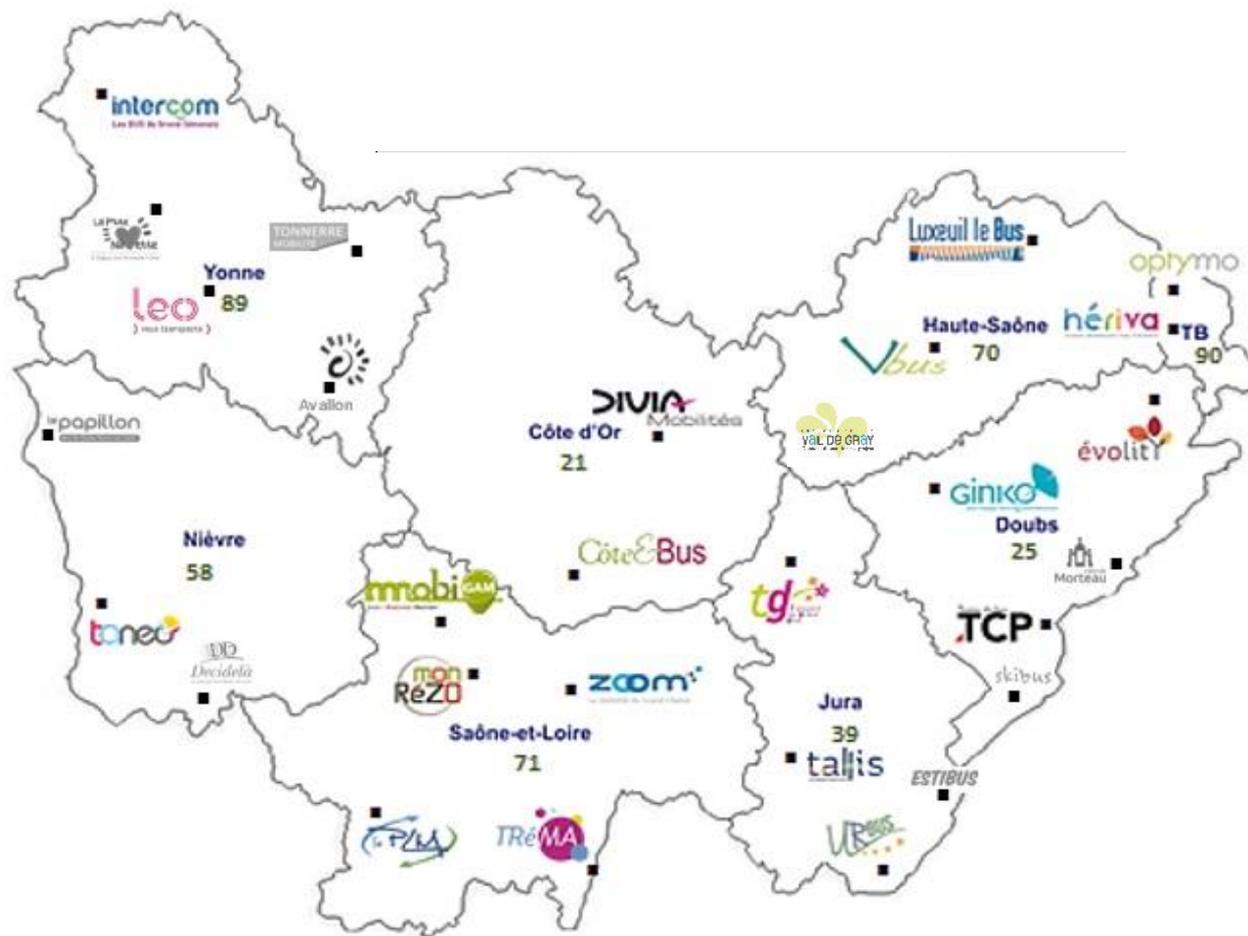
Mobigo vous renseignera notamment sur :

- + le TER Bourgogne-Franche-Comté
- + les cars non-urbain Mobigo
- + tram/bus des réseaux urbains partenaires
- + le vélo
- + la marche à pied
- + les solutions d'autopartage
- + ou encore le covoiturage

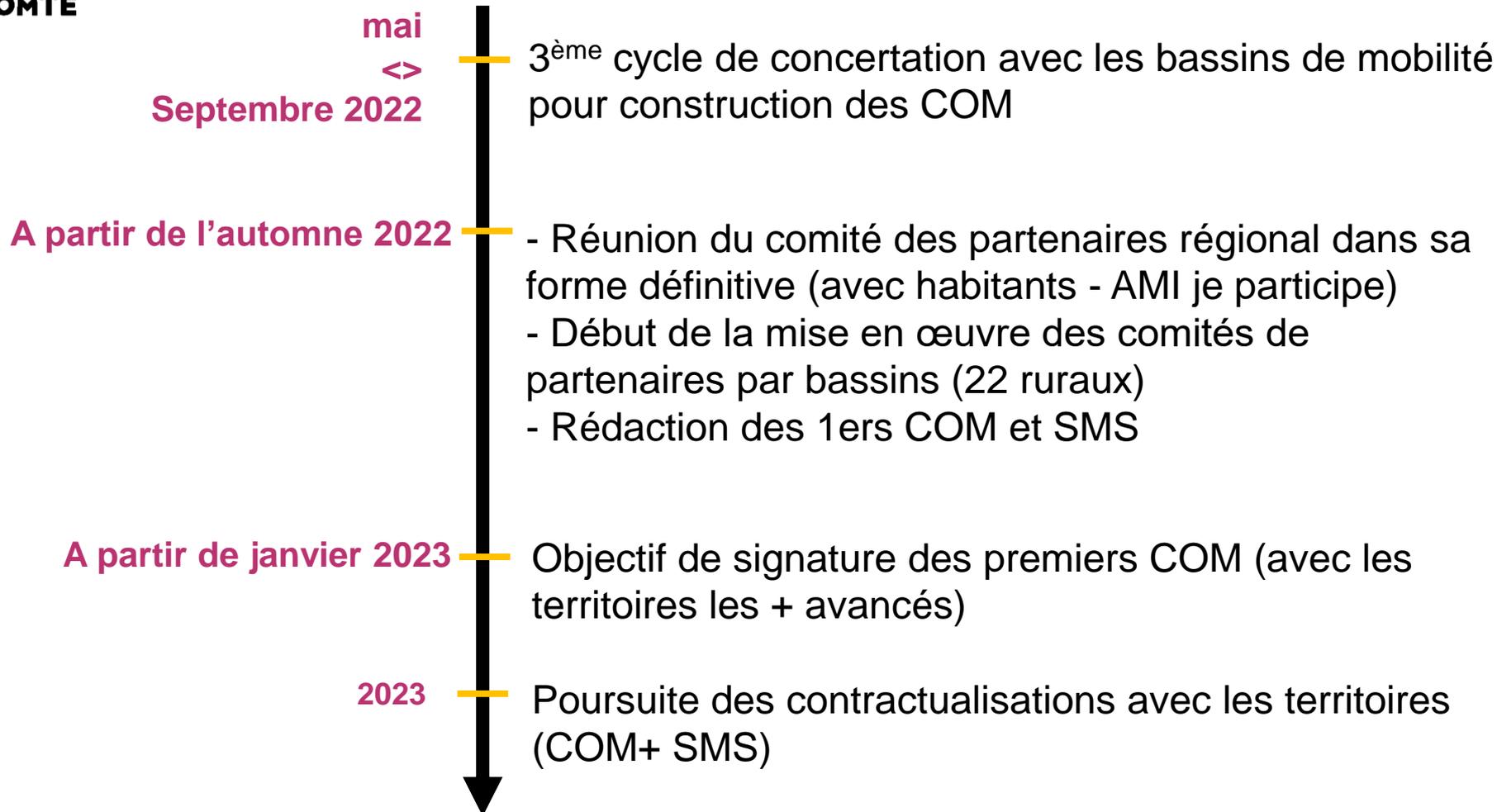
Plus d'info sur : <https://youtu.be/aHnNaIjg3LY>

Le Système d'Information Multimodale Mobigo

18 réseaux
partenaires en
2022



Calendrier LOM



Merci de votre attention